



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Corée du Nord et Corée du Sud

Question écrite n° 125461

## Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le décès du tyran nord-coréen Kim Jong-il. Il lui demande quelle incidence diplomatique aura ce décès sur les relations entre la France et la Corée du Nord.

## Texte de la réponse

Depuis le décès du dirigeant nord-coréen Kim Jong-il, intervenu le 17 décembre 2011, la France suit, avec une attention renforcée, l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne, en lien avec ses partenaires. La politique de la France vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée demeure inchangée. La France poursuit son action en faveur du peuple nord-coréen, notamment par l'appui aux programmes humanitaires visant à améliorer les conditions de vie de celui-ci. La France continue à exhorter Pyongyang à se conformer à ses obligations internationales et à rejoindre le chemin du dialogue et de la légalité internationale, tant en matière de prolifération nucléaire et balistique que sur le terrain du respect des droits de l'Homme. La France n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Corée du Nord mais un Bureau français de coopération a ouvert à Pyongyang le 10 octobre 2011. Ses missions prioritaires sont d'ordre humanitaire et culturel. Il doit permettre d'améliorer l'assistance apportée à la population nord-coréenne, frappée par des restrictions de toute nature. L'évolution des relations entre la France et la République populaire démocratique de Corée est appréciée à l'aune de trois éléments : cessation des activités nucléaires prohibées, reprise du dialogue intercoréen et amélioration de la situation des droits de l'Homme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125461

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13432

**Réponse publiée le :** 14 février 2012, page 1281